

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AE254

présenté par

M. Potier

ARTICLE 2

RAPPORT

Au tableau de l'alinéa 210, après la ligne n° 12, insérer la ligne suivante :

12 *bis* Nombre de programmes ayant un objectif nutritionnel

Transversal

EXPOSÉ SOMMAIRE

La sous-nutrition est responsable de 45% des décès d'enfants de moins de cinq ans dans le monde. Outre son caractère intrinsèquement inacceptable, ses conséquences sur le niveau d'éducation, la diffusion des maladies et la productivité des travailleurs sont incalculables.

Il existe un consensus de plus en plus fort parmi la communauté internationale pour reconnaître qu'une nutrition suffisante et de qualité est un facteur crucial du développement.

Aussi est-il indispensable que la France se dote des moyens de contrôler la contribution de sa propre politique de développement à l'objectif de réduction de la sous-nutrition.